



Commune de Lauris

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Présentation du PADD

1^e juin 2023

- **PLU prescrit en novembre 2014**
- **PLU arrêté en mars 2019**
- **Procédure stoppée suite aux retours PPA et approbation du SCoT**
- **Commune soumise à l'article 55 loi SRU depuis 2020**

Concertation avec les habitants menée précédemment

- Des ateliers thématiques avec la Commission Urbanisme dans le cadre de la démarche « Diagnostic en marchant », ateliers qui se sont déroulés en 2014, 2015 et 2016 ;
- Un café citoyen consacré au thème du PLU début 2016
- Une première réunion publique le 22 novembre 2016, pour la présentation du diagnostic et des orientations du PADD ;
- Une deuxième réunion publique le 30 janvier 2018, pour la présentation du règlement et du zonage ;

- **Projet politique global partagé par rapport à la version précédente**
- **Mise à jour des éléments clés de diagnostic notamment analyse de la consommation d'espaces et analyse de la densification**
- **Reprise des éléments de prospective démographique et besoins en logements au regard du SCoT, PLH, objectifs SRU**
- **Mise à jour des projets menés depuis 2019**

- 1. Qu'est-ce qu'un PLU ?**
- 2. Plan et contenu du PADD**
- 3. Pour la suite...**

Un PLU, qu'est-ce-que c'est ?

Le Plan Local d'urbanisme :

- ▶ Exprime un projet stratégique de développement du territoire communal porté par les élus qui engage l'avenir de la commune pour 10 ou 15 ans.
- ▶ Définit le droit des sols (zonage, règlement) pour les autorisations de construire
- ▶ Applique les lois sur l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, ...
- ▶ Doit être compatible avec les documents : Schéma de Cohérence Territoriale, charte Parc Naturel Régional, Programme Local de l'Habitat

Un PLU, qu'est-ce-que c'est ?

Les documents du Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic du territoire (démographie, économie, habitat, équipements, environnement, paysage, ...)
Justifications des choix retenus

P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PROJET POLITIQUE

Pièce maitresse

Orientations d'aménagement et de Programmation (O.A.P)

Orientations pour les zones ouvertes à l'urbanisation

RÈGLEMENT ET PLANCHES GRAPHIQUES

Document graphique définissant le zonage pour chaque parcelle
Règles applicables pour construire, rénover, agrandir...

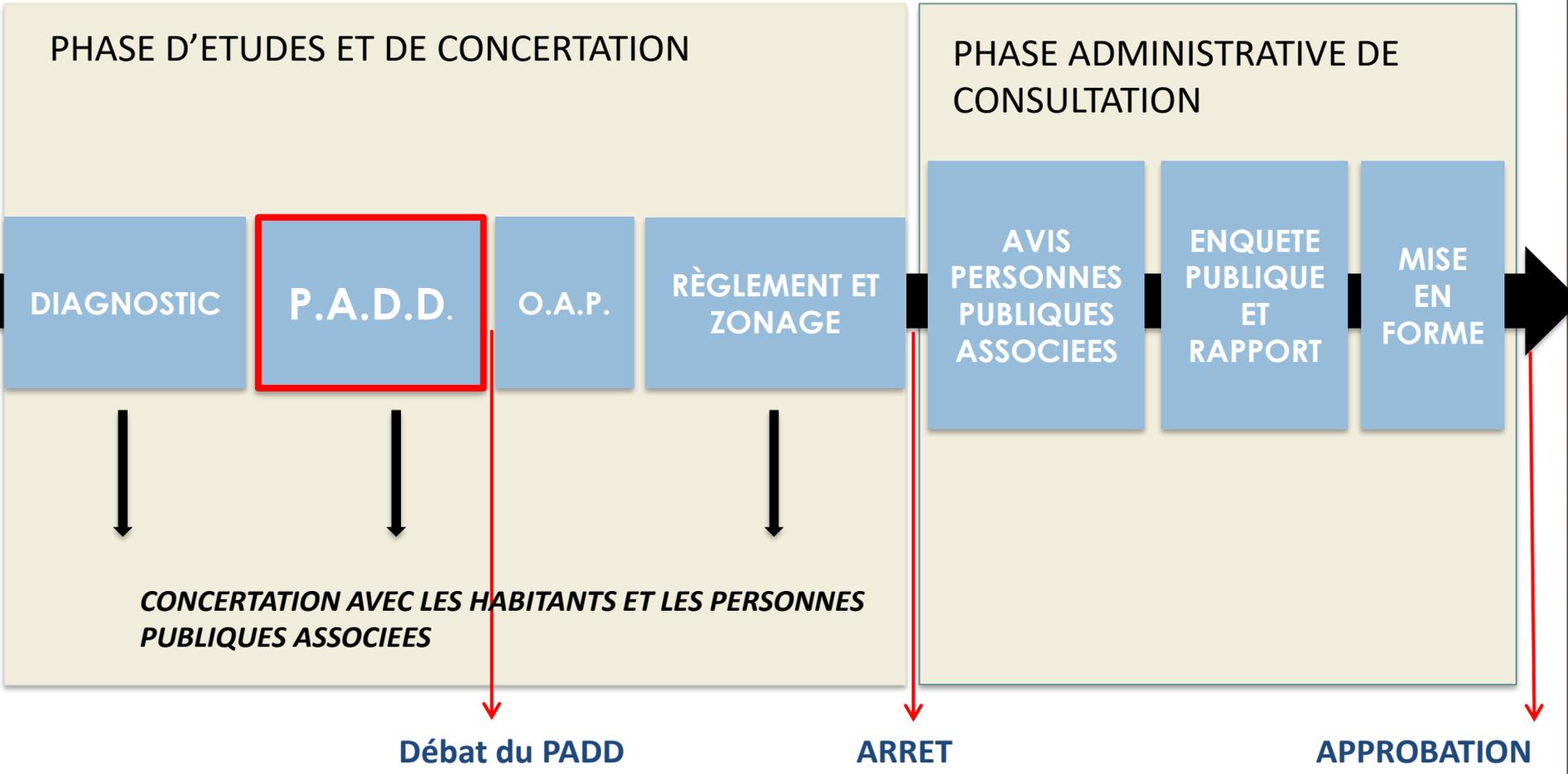
ANNEXES

Zones inondables, servitudes diverses, annexes sanitaires, ...



Un PLU, qu'est-ce-que c'est ?

La procédure d'élaboration



1

**UN PROJET DE
TERRITOIRE**

Un document qui met en perspective l'avenir du territoire et définit les axes et les conditions de son développement et son aménagement durables

2

**LE PROJET POLITIQUE
DU PLU**

Un document élaboré et approuvé par les élus de la commune

3

**UN DOCUMENT
REGLEMENTAIRE**

Un document qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes et qui justifie le zonage et le règlement

- Les « figures imposées » à intégrer dans le projet (Code de l'urb.) :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;**

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,** retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

- 1. Qu'est-ce qu'un PLU ?**
- 2. Plan et contenu du PADD**
- 3. Pour la suite...**

Axe 1 : Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon

- 1.1. Préserver les paysages, mettre en valeur le patrimoine local et ainsi développer un tourisme respectueux du site
- 1.2. Valoriser l'agriculture, garante des paysages et de la biodiversité
- 1.3. Préserver les fonctionnalités écologiques et prévenir des risques
- 1.4. Développer le tissu de commerces et services de proximité
- 1.5. Maintenir un niveau d'équipements adapté aux besoins de la population

Axe 2 – Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité

- 2.1. Diversifier l'offre en logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants
- 2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain
- 2.3. Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles
- 2.4. Favoriser le développement d'emplois locaux et réduire la dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements domicile / travail
- 2.5. Modérer la consommation de l'espace et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

1.1 Préserver les paysages, mettre en valeur le patrimoine local et ainsi développer un tourisme respectueux du site

Diagnostic urbain

- Positionnement géographique surplombant le paysage
- Patrimoine bâti riche et varié avec le château comme « emblème »
- Patrimoine naturel et paysager qui participe au cadre de vie mais qui a tendance à se dégrader avec l'étalement urbain
- Tourisme tourné vers la nature et le patrimoine



Déclinaisons PADD

- Préserver les cônes de vue
- Valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local
- Améliorer l'accès au centre ancien et au Château
- Diversifier l'offre en hébergement touristique et restauration
- Valoriser le Château
- Conserver des espaces verts de respiration
- Améliorer la lisibilité de l'accueil touristique
- Préserver les sites historiques
- Améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments
- Favoriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions

1.2 Valoriser l'agriculture, garante des paysages et de la biodiversité

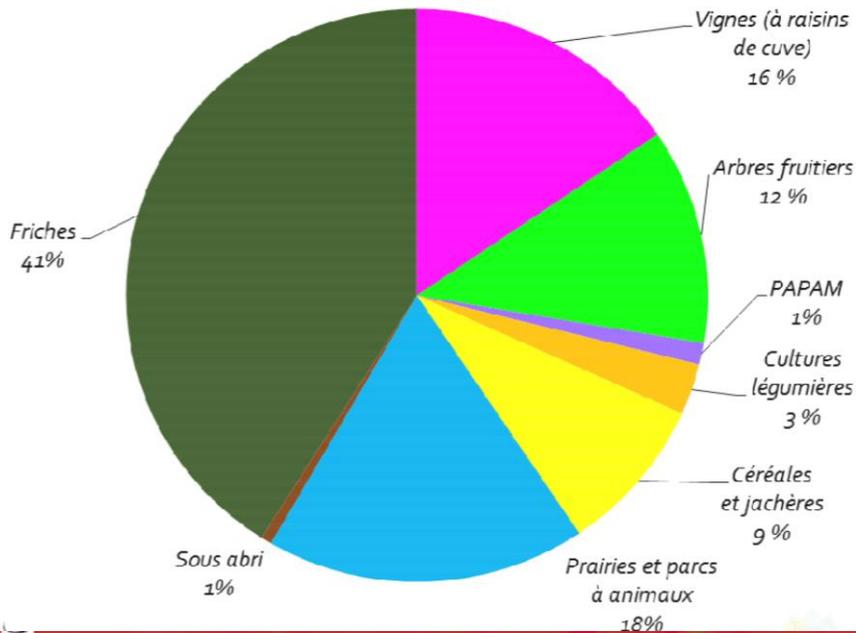
Diagnostic agricole

❖ Une palette culturelle très diversifiée

- Plaine alluviale concentrant les cultures annuelles (12 %) et les prairies / parcs à animaux (18 %),
- Coteaux colonisés majoritairement par la vigne de cuve (16 %) et les cultures méditerranéennes (oliviers, chênes truffiers)

Nature des productions agricoles en 2015

Source : photointerprétation + vérification terrain - Terres&Territoires



Déclinaisons PADD

- Préserver les terres agricoles cultivables et les cultures permanentes
- Soutenir le maintien des sièges d'exploitations existants et leur permettre d'évoluer
- Favoriser le développement de nouvelles exploitations
- Protéger et conserver les espaces agricoles productifs, la diversité des cultures, etc.
- Limiter l'étalement urbain sur le piémont agricole et faciliter la cohabitation entre urbains et exploitants agricoles
- Pérenniser, entretenir et moderniser le réseau d'irrigation

des risques

Diagnostic environnemental



Secteurs agricoles ou ouverts de plus de 2 ha favorables à la biodiversité locale (prairies, fourrages, friches, broussailles; landes...)



Secteurs boisés feuillus ou mixtes de plus de 2 ha favorables à la biodiversité locale

des risques



Diagnostic environnemental Trame verte et bleue

4 secteurs de réflexions ne présentant pas les mêmes problématiques

1. La plaine agricole (valorisation de l'activité agricole, favoriser la diversité des cultures, Protéger les milieux périphériques bandes enherbées, haies, talus, arbres isolés...)
2. Le massif du Luberon et sa mosaïque agro-naturelle
3. Les abords du vieux village (nature en ville, et échange nord-Sud à valoriser)
4. Les secteurs de mitage (réfléchir le développement urbain, travailler sur l'artificialisation des parcelles, réflexion sur les clôtures, les éléments arborés)

des risques

- Mettre en place les mesures de préservation nécessaires dans le massif boisé au nord et la plaine de la Durance au sud
- Préserver, voire regagner l'espace de mobilité des cours d'eau et des ripisylves
- Pérenniser les éléments boisés ponctuels
- Conserver l'aspect végétalisé et non imperméabilisé des corridors écologiques
- Profiter des projets d'aménagements futurs pour développer des franges urbaines végétalisées et fonctionnelles
- Maintenir les coupures d'urbanisation
- Intégrer la nature ordinaire dans les projets de densification

1.4 Développer le tissu de commerces et services de proximité

Diagnostic socio-démo

Répartition par type d'entreprise



- Economie diversifiée de commerces de proximité;
- Présence d'une grande surface dans la commune voisine qu'attire le public

Déclinaisons PADD

- Privilégier le développement des commerces et services de proximité dans le centre du village
- Assurer le maintien des commerces et services existants notamment dans le centre-village ;
- Intensifier l'urbanisation et l'accueil de population à proximité du centre pour conforter et dynamiser les structures commerciales

1.5. Maintenir un niveau d'équipements adapté aux besoins de la population

- Poursuivre l'amélioration des équipements publics existants
- Prévoir de nouveaux équipements publics en lien avec l'accroissement de la population (école, équipements sportifs, cimetière...)
- Soutenir la vie associative active du village avec des équipements dédiés tels qu'une salle multi-activités, la Maison pour tous, ...
- Créer des services à la personne complémentaires à l'offre existante
- Etudier l'avenir de bâtiments d'intérêt stratégique qui muteront dans les prochaines années pour développer des projets d'intérêt public et collectif
- Urbaniser en priorité les secteurs desservis par les réseaux existants

○●○ Axe 1 : Préserver le cadre de vie



1. Préserver le cadre de vie

1.1 Préserver les paysages, mettre en valeur le patrimoine local et développer un tourisme respectueux du site.

- 📐 Préserver les cônes de vue depuis et vers le village
- 🟠 Diversifier l'offre en hébergement touristique et restauration et conforter les établissements existants
- ★ Valoriser le Château, élément emblématique communal
- ★ Valoriser le patrimoine architectural
- 🌿 Conserver des espaces verts de respiration dans l'espace urbanisé

1.2 Valoriser l'agriculture, garante des paysages et de la biodiversité

- 🌾 Dynamiser l'agriculture productive en plaine inondable
- 🏡 Limiter l'étalement urbain sur le piémont agricole

1.3 Préserver les fonctionnalités écologiques

- 🌿 Préserver les réservoirs :
 - 🌿 de biodiversité boisés
 - 🌿 de biodiversité humides
- 🌊 Préserver les zones de respiration du réseau hydrographique naturel
- 🌿 Conforter les corridors écologiques terrestres

1.4 Développer le tissu de commerces et services de proximité

- 🟡 Maintenir la diversité commerciale en priorité dans le centre village

1.5 Maintenir un niveau d'équipements adapté aux besoins de la population

- 🏃 Développer des équipements sportifs en entrée de ville
- 🏥 Soutenir la mutation de l'Hôpital de Roquefraîche



Axe 2 – Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité

- 2.1. Diversifier l'offre en logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants
- 2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain
- 2.3. Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles
- 2.4. Favoriser le développement d'emplois locaux et réduire la dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements domicile / travail
- 2.5. Modérer la consommation de l'espace et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

2.1. Diversifier l'offre en logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants

- Accueillir une population diversifiée, à un rythme maîtrisé (0,9%/an) : **+450 habitants de 2024 à 2035.**
- Adapter le rythme de production de logements en adéquation aux besoins nouveaux : **+30 logements par an en moyenne,**
- Diversifier l'offre de logements (intermédiaires accessibles, en location ou accession à prix maîtrisés, logements collectifs ou individuels mitoyens, etc)
- Réaliser **30% de logements sociaux minimum**
- Maîtriser la programmation des opérations et la qualité urbaine et paysagère (mutualisation de stationnement, espaces paysagers, ...)
- **Réhabiliter les logements vacants pour dynamiser le centre du village (30LV à remobiliser en 12 ans)**

Les objectifs du SCoT en matière d'accroissement de la population et de besoins en logements

SCoT : Lauris = 24% de la population et 27% des logements des pôles de proximité du SCoT

Répartition territoriale	Population de référence 2015	Population 2035	Taux de croissance annuel moyen 2015-2035	Apport totale de population sur 2014-2035	Part de l'accroissement de population 2014-2035
Pôles structurants	45 680	52 700	0,7%	7 020	42%
Pôles relais	10 174	12 525	1,0%	2 351	14%
Pôles de proximité	15 780	19 720	1,1%	3 940	23%
Villages	16 556	20 055	1,0%	3 499	21%
CA LMV*	54 890	65 270	0,9%	10 380	62%
CCPSMV*	33 300	39 730	0,9%	6 430	38%
SCoT CCI	88 190	105 000	0,9%	16 810	100%

Donc environ 950 nouveaux habitants sur 20 ans du SCOT

Répartition territoriale	Besoins en logements 2015-2035 (A+B)	Dont résidence principale (A)	Dont résidence secondaire (B)	Part des résidences principales sur le besoin total en logement	Besoin en logements par an
Pôles structurants	4 130	3 836	295	93%	207
Pôles relais	1 406	1 327	79	94%	61
Pôles de proximité	2 400	2 160	240	90%	120
Villages	2 504	1 979	525	79%	135
CA LMV	6 460	5 697	763	88%	323
CCPSMV	3 980	3 604	376	91%	199
SCoT CCI	10 440	9 301	1 139	89%	522

Donc environ 640 nouveaux logements sur 20 ans du SCOT soit **32 / an en moyenne**

35 logements/an dont 14 LLS (40%), donc 420 logements de 2024 à 2035 (période du PLU).

	Objectifs de production du PLH					Objectifs de production de LLS dans l'existant	
	Ensemble des logements sur <u>6 ans</u>	Logements / an	Logements sociaux sur <u>6 ans</u> (minimum)	Logements sociaux / an (minimum)	Part minimale dans la <u>production neuve</u>	Part minimale dans l' <u>existant</u>	volume par an
Beaumettes	24	4	0	0	0%		
Cabrières-d'Avignon	90	15	18	3	20%		
Cavaillon	810	135	243	41	30%	10%	14
Cheval-Blanc	251	42	100	17	40%	10%	4
Gordes	90	15	15	3	17%		
Lagnes	30	5	10	2	33%		
Lauris	210	35	84	14	40%	10%	4
Lourmarin	60	10	20	3	33%		
Maubec	60	10	0	0	0%		
Mérindol	100	17	27	5	27%		
Oppède	80	13	10	2	13%		
Puget	40	7	0	0	0%		
Puyvert	50	8	5	1	10%		
Robion	320	53	128	21	40%	10%	5
Taillades	60	10	0	0	0%		
Vaugines	25	4	0	0	0%		
TOTAL CA LMV	2300	383	660	110	29%	7%	27
TOTAL Communes SRU	1591	265	555	93	35%	10%	27

2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain

Diagnostic urbain

Desserte des réseaux d'assainissement

Existant
Projet

POS approuvé 2012

- Zone UD
- Zone NB
- Zone NAp
- Zone NAh
- Zone NC
- Zone ND



2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain

Diagnostic urbain

- Etalement urbain sous forme d'habitat diffus le long de voies
- Des poches d'urbanisation plus denses déconnectées du centre
- Développement urbain au détriment du centre ancien qui se dégrade et se dépeuple
- Un potentiel de densification important à organiser

Déclinaisons PADD

- Intensifier l'urbanisation en utilisant en priorité les terrains de l'enveloppe urbaine déjà constituée et des formes urbaines compactes
- Fédérer le centre villageois avec les extensions ouest de la commune en valorisant l'interface naturel qui les séparent, en aménageant les entrées de ville et en favorisant les déplacements doux entre ces espaces
- Intervenir sur le centre ancien pour remobiliser les logements et les commerces vacants
- Poursuivre la requalification des espaces publics existants et aménager des espaces de rencontres, publics et fédérateurs

2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain

- Hiérarchiser les voiries existantes pour organiser la circulation automobile et faciliter la création d'itinéraires modes doux
- Poursuivre le maillage de voiries pour compléter une trame plus efficace de déplacements multi-modes (piétons, cyclistes, véhicules...) et de stationnement (parkings, espaces publics...)
- Développer un maillage de modes doux depuis les secteurs d'habitat existants et futurs vers le centre-village

2.3. Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles

Diagnostic urbain

- Renforcement du tourisme
- Des continuités végétales (masses boisées) sont de connections N-S entre les massifs et les coteaux (valorisation de la pratique de ces lieux: espaces d'interface fédérateurs entre zones urbaines)



Déclinaisons PADD

- Aménager l'entrée de ville Est pour faciliter l'accès et le stationnement des transports en commun,
- Faciliter l'accès aux équipements publics (stationnements, circulation piétonne intégré, vitesse réduite)
- Aménager l'entrée ville ouest, pour développer une approche du tourisme durable

2.3. Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles

- Concevoir un projet d'ensemble à moyen terme sur le site de l'ancienne usine d'embouteillage afin de valoriser l'entrée de ville
- Qualifier l'espace végétal, pour lui donner de la lisibilité dans le paysage, notamment pour relier le centre du village avec les extensions diffuses à l'ouest tout en conservant ses fonctionnalités écologiques nord/sud

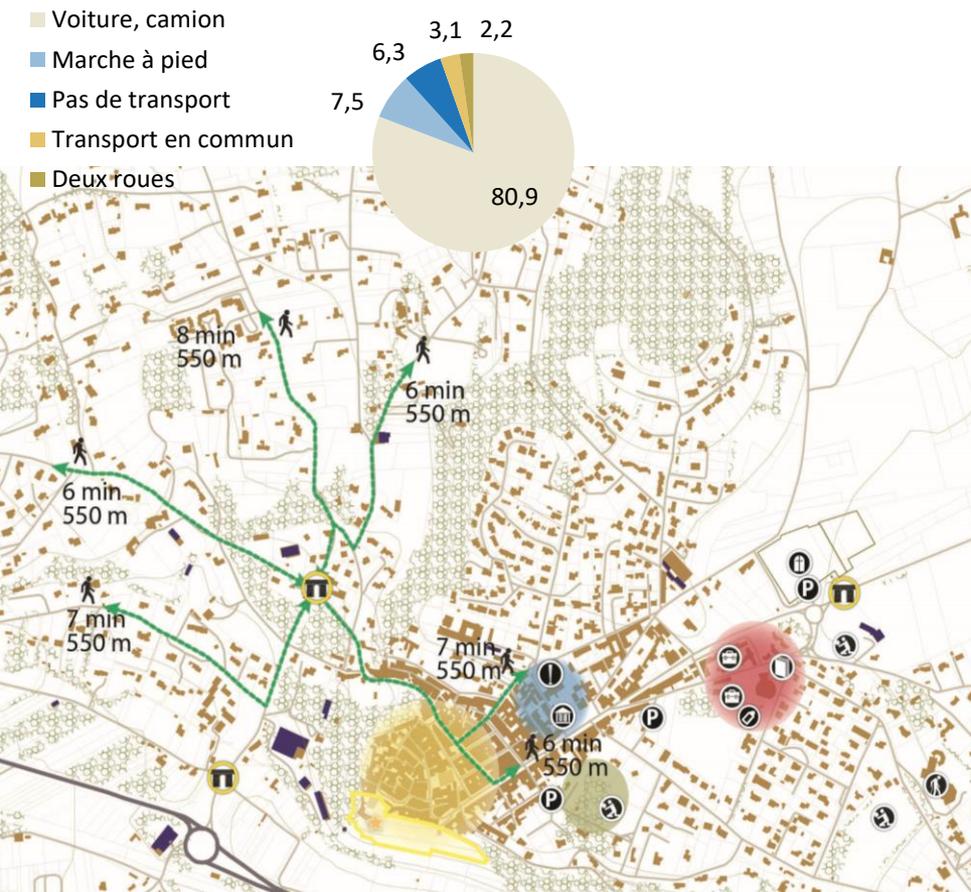
2.4. Favoriser le développement d'emplois locaux et réduire la dépendance à la voiture individuelle

Diagnostic urbain

Déclinaisons PADD

DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Mode de transport utilisé pour se rendre sur son lieu de travail (en %)



- Développer des emplois locaux
- Développer des espaces d'accueil de petites et moyennes entreprises
- Mettre en place des alternatives efficaces à la voiture individuelle (covoiturage, préserver la structure ferroviaire, soutenir et renforcer la politique de développement des transports publics).

2.4. Favoriser le développement d'emplois locaux et réduire la dépendance à la voiture individuelle

- Soutenir le développement numérique et améliorer la couverture HD et THD
- Développer l'artisanat d'art en particulier dans le centre ancien
- Soutenir la mutation de l'Hôpital de Roquefraîche en favorisant son accessibilité, sa défendabilité et en intégrant des activités compatibles avec les contraintes forts du site (risques, paysages, ...)

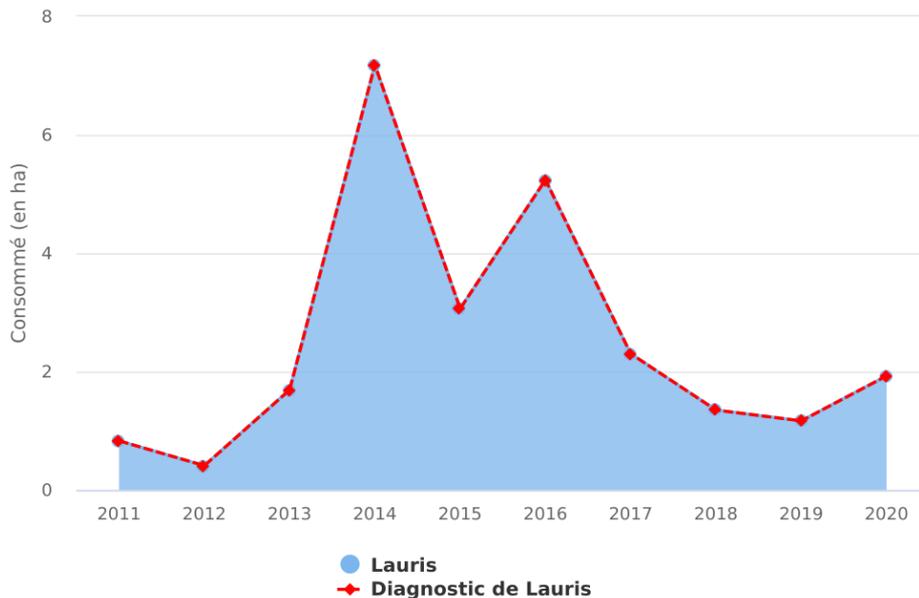
2.5. Modérer la consommation de l'espace et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

- Modérer la consommation d'espaces et s'inscrire dans la trajectoire ZAN avec un objectif **de -60% de consommation par rapport à 2011-2021.**
- Préserver les zones agricoles et naturelles en limitant l'étalement urbain et les extensions urbaines : **95% des logements seront produits dans l'enveloppe urbaine constituée.**
- Fixer un objectif minimum moyen de **25 logements par hectare**
- Prévoir une extension urbaine à vocation d'habitat de 2 hectares maximum *NOTA suppression de l'extension de la SERVE de 4 hectares de l'ancienne version du PLU*
- Soutenir la réhabilitation le centre ancien pour sortir des logements de la vacance

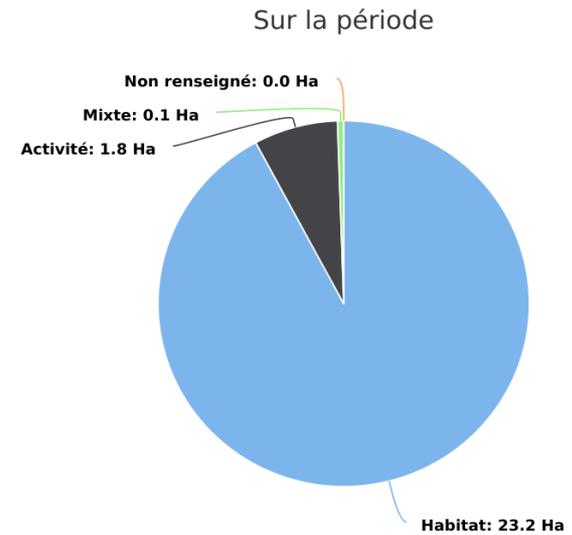
2.5. Modérer la consommation de l'espace et s'inscrire dans la trajectoire ZAN

- Utiliser les espaces non bâtis ou peu bâtis dans l'enveloppe urbaine en priorité et avec une desserte suffisante en réseaux
- Permettre à l'urbanisation diffuse en dehors de l'enveloppe urbaine d'évoluer avec les extensions mesurées de l'existant
- Fixer des limites franches d'urbanisation pour diminuer la pression sur les espaces agricoles périphériques et conforter les continuités écologiques

25,2 ha consommés d'ENAF sur la période 2011-2021 (source SPARTE-données CEREMA) – période de référence de la loi Climat et Résilience



Highcharts.com



Highcharts.com



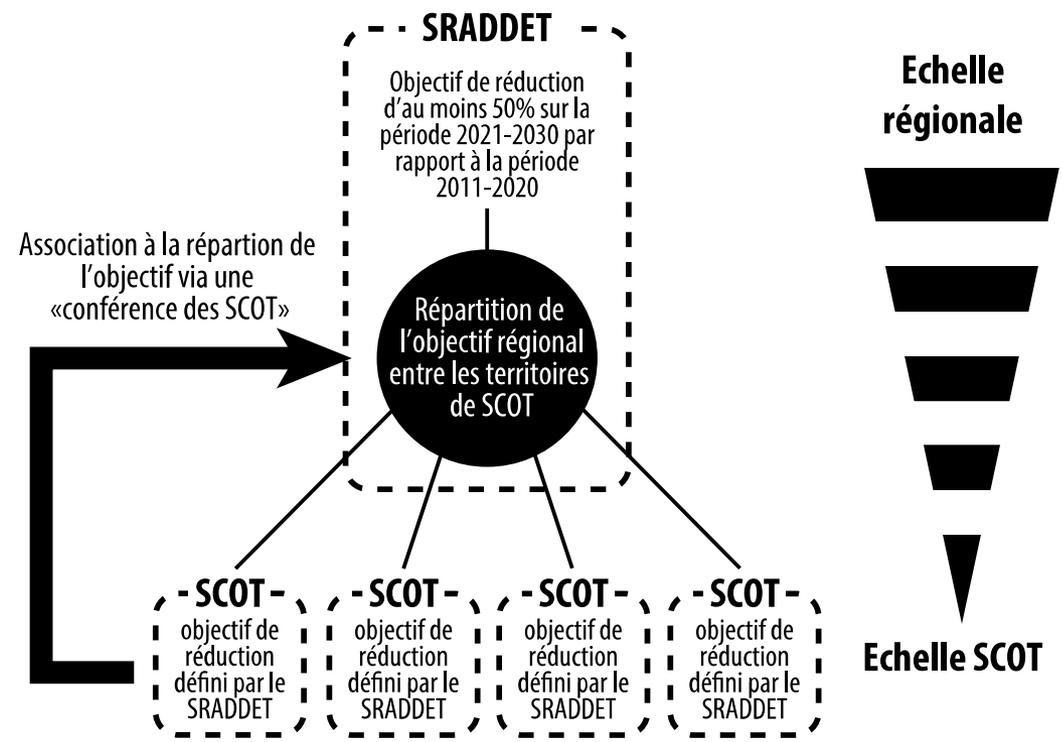
Décryptage de la loi climat résilience



SRADDET PACA
approuvé en 2019
(sans ZAN) : en cours d'évolution

SCOT lancement révision 2024 -
ZAN à intégrer d'ici 2026

PLUi/PLU - ZAN à intégrer d'ici 2027



○ ○ ○ Axe 2 : Structurer le territoire pour poursuivre son développement



2. Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité

2.2 Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain

- Intervenir sur le centre ancien pour reconquérir des logements et des espaces commerciaux vacants
Poursuivre le maillage de voiries pour compléter une trame plus efficace de déplacements multi-modes
- 🚶 Développer un maillage de modes doux

2.3 Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels / agricoles

- 🚗 Aménager les entrées de ville
- 🅑 Projet création ou extension de parking

2.4 Favoriser le développement d'emplois locaux

- 🚗 Soutenir la mutation de l'Hôpital de Roquefraîche

2.5 Modérer la consommation de l'espace

- 🌳 Densifier les espaces non bâtis ou peu bâtis dans l'enveloppe urbaine
- 📏 Encadrer le développement dans les espaces stratégiques
- 🚦 Porter un projet public de moyen-long terme sur l'ancienne usie d'embouteillage
- 🏠 Permettre à l'urbanisation diffuse urbaine d'évoluer avec les extensions mesurées de l'existant
- 🌊 Limiter les extensions urbaines



- **Arrêt PLU : octobre-novembre 2023**
- **Enquête publique : mars à avril 2024**
- **Approbation du PLU : mai-juin 2024**

planéd
Planification et Développement

ecovia
Ingénieurs Conseil Environnement

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Le ZAN, une réponse à l'étalement urbain

L'étalement urbain en France est élevé par rapport aux autres pays européens. **Les conséquences de cet étalement sont multiples : déplacements contraints, dépenses énergétiques, consommation d'espaces agricoles, pollution de l'air, perte de biodiversité, etc.**

En France

Entre **20 000** et **30 000** ha
artificialisés par an

L'artificialisation
augmente **4 fois**
plus vite que la population

2 %

des communes
n'ont aucune
consommation
d'espaces

Près de
1 commune sur 2
n'a pas consommé
d'espaces pour l'activité

Source : portail national de l'artificialisation

Entre 2009 et 2019

5 %
des communes
sont le lieu d'environ
40 %
de la consommation
d'espaces

Destination de la consommation d'espaces

68 %



HABITAT

26 %



ACTIVITÉS

4,5 %

**NON
RENSEIGNÉ**

1,5 %

**PARCELLES
MIXTES**

L'objectif ZAN, qu'est-ce que c'est ?

► La loi Climat et résilience (août 2021) fixe l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols ou « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

L'ARTIFICIALISATION NETTE

Il s'agit du **solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols** constatées sur un périmètre et une période donnés.

Artificialisation nette = artificialisation - renaturation

L'ARTIFICIALISATION BRUTE

Il s'agit de l'artificialisation durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques.



LA RENATURATION

Il s'agit des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.



Objectif ZAN : être à l'équilibre en 2050

Le passage à un concept qualitatif

L'approche « Zéro artificialisation nette » (ZAN) nécessite de passer d'un indicateur de consommation d'espace (2D) à un concept qualitatif (3D) de limitation de l'artificialisation des sols, afin de prioriser la préservation durable de leurs fonctions écologiques.

CONSOMMATION D'ESPACE

C'est la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

ARTIFICIALISATION

C'est l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que son potentiel agronomique par son occupation ou son usage

Approche 2D (surface)



Approche 3D (surface, mais aussi épaisseur)



FOCUS

la nomenclature des sols artificialisés / non artificialisés selon le décret du 29 avril 2022

SURFACES ARTIFICIALISÉES



1. Surfaces dont les sols sont **imperméabilisés** en raison du **bâti** (*constructions, aménagements, ouvrages ou installations*).
2. Surfaces dont les sols sont **imperméabilisés** en raison d'un **revêtement** (*artificiel, bétonné, couvert de pavés ou de dalles*).
3. Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont **stabilisés et compactés**, ou **recouverts de matériaux minéraux**.
 
4. Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont composés de **matériaux composites** (*couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux*).
5. Surfaces à **usage résidentiel**, de **production** secondaire ou tertiaire, ou d'**infrastructures**, notamment de transport ou logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée, y compris si ces surfaces sont en chantier ou en état d'abandon.

SURFACES NON ARTIFICIALISÉES

6. Surfaces naturelles qui sont soit **nues** (*sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation*), soit **couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace**.
7. Surfaces à usage de **culture** qui sont végétalisées (*agriculture, sylviculture*) ou en eau (*pêche, aquaculture, saliculture*).
 
8. Surfaces naturelles ou végétalisées constituant un **habitat naturel**, qui n'entrent pas dans les catégories 5, 6 et 7.
 

Annexe au décret 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la définition et la nomenclature de l'artificialisation des sols, pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme.